



**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE HOUSSEN
POUR LA SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT
ANNUEL DE TRANSPORT COLLECTIF (BUS) – Réseau TRACE
de 50 €
Séniors de 70 ans et plus et personnes en situation de
handicap (invalidité de 80 % et +)**

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Situation :

Je sollicite l'aide en qualité de :

- ☐ Senior âgé de 70 ans ou plus
- ☐ Personne en situation de handicap

Date de naissance :

Pièces à transmettre :

- ☐ Formulaire complété et signé
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Photo d'identité récente (en cas de première demande) pour la TRACE
- ☐ Pièce d'identité (en cours de validité)
- ☐ Justificatif de situation de handicap (le cas échéant) en cours de validité (carte invalidité de 80 % et plus ou Carte Mobilité Inclusion avec mention « Invalidité »)

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur :

- ✓ être domicilié (e) dans la commune ;
- ✓ remplir les conditions d'éligibilité à la participation de la commune pour la souscription d'un abonnement TRACE ;
- ✓ fournir des renseignements exacts et des pièces justificatives conformes.

Fait à, le

Signature :

La Commune de Houssen, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à l'établissement de la carte d'abonnement annuel de transport demandée pour laquelle la Commune de Houssen participe financièrement.

Elles sont destinées exclusivement à la Commune de Houssen et à la société d'exploitation du réseau de transport de Colmar Agglomération (TRACE/STUCE) pour l'établissement de la carte.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès ; des droits de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à la Mairie de Houssen - 68125 – 13 rue Principale avec une copie adressée au DPD (Délégué à la Protection des Données) du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle via le formulaire suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>.
Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Cadre réservé à la Mairie de Houssen

Date de réception :

N° de dossier :

☐ COMPLET ☐ INCOMPLET

☐ ACCEPTÉ ☐ REFUSÉ DATE :

Montant participation versé :

Date de versement :

Cadre réservé à la TRACE

Informations sur l'abonnement :

N° de carte TRACE « Simplicités » :

Date de début d'abonnement :

Date de fin d'abonnement :

Montant de l'abonnement annuel souscrit :